



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Casernes

Question orale n° 1354

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delmas appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Mende. Depuis plus de dix ans, le ministère de la défense et l'administration du génie militaire étudient le relogement du groupement de gendarmerie de la Lozère à Mende. Cette opération doit également comprendre le relogement des familles des gendarmes qui vivent dans des conditions d'une extrême vétusté. La décision a été prise en 1993, et pour sa part la commune de Mende a rempli ses engagements : achat d'un terrain sur le site accepté par le ministère et mise à disposition en échange de l'ancienne caserne Lamolle ; modification du POS (plan d'occupation des sols) ; viabilisation de ce terrain. Lors de leur dernière entrevue le 26 janvier 1996, M. le ministre l'informait du calendrier suivant : études menées en 1996, consultation des entreprises en 1997 et début des travaux début 1998. En conséquence, il lui demande si ce calendrier est bien confirmé et de lui donner l'assurance que le financement sera bien mis en place pour que les travaux commencent en 1998.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Jacques Delmas a présenté une question n° 1354.

La parole est à M. Jean-Jacques Delmas, pour exposer sa question.

M. Jean-Jacques Delmas. Madame le secrétaire d'État aux transports, depuis plus de dix ans, le ministère de la défense et l'administration du génie militaire étudient le relogement du groupement de gendarmerie de la Lozère à Mende. Cette opération doit également comprendre le relogement des familles de gendarmes qui vivent depuis de longues années dans des conditions très inconfortables.

Dans le souci d'apporter son aide à cette opération, la commune de Mende a proposé, dès 1985, de racheter le domaine de l'ancienne caserne Lamolle, désaffectée depuis plus de vingt ans. Cette offre est restée sans réponse jusqu'en 1989.

À partir de cette date, des négociations se sont engagées entre la gendarmerie nationale, la région du Languedoc-Roussillon et les services du ministère. En 1993, la décision a enfin été prise d'un échange entre un terrain dont la mairie venait de faire l'acquisition et le domaine de la caserne Lamolle.

Le 3 mars 1994, le conseil municipal de Mende décidait l'achat pour 4 millions de francs du terrain de 23 000 mètres carrés choisi par les services du ministère. Le 4 juillet 1994, le POS de la ville de Mende était modifié et approuvé par le conseil municipal. Par la suite, les travaux de viabilisation ont été effectués.

Le prédécesseur de M. Charles Millon, M. Leotard, m'avait assuré que les travaux pouvaient commencer au début de 1997. Or, constatant que les études nécessaires n'étaient toujours pas menées, j'ai saisi, en octobre 1995, M. Millon de ce dossier. Lors d'une entrevue que j'ai eue avec lui le 26 janvier 1996, il m'informait que les études seraient menées en 1996, les entreprises consultées en 1997 et le début des travaux lancé dès les premiers mois de 1998.

Or quelle n'a pas été ma surprise de recevoir en décembre 1996 à la mairie de Mende des études-esquisses faisant état d'une programmation pour 1999.

Pour quelle raison le calendrier qui m'avait été annoncé n'a-t-il pu être tenu et pourquoi n'ai-je pas été informé

de cette modification ?

Je rappelle que la ville de Mende a rempli tous ses engagements en temps et date voulus pour que ce dossier aboutisse afin que les gendarmes en poste a Mende puissent connaitre des conditions de vie acceptables, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, certaines familles doivent louer un appartement, car le logement mis a leur disposition est insalubre.

Je souhaiterais donc savoir si les engagements pris par M. Francois Leotard et M. Charles Millon pourront etre tenus et si, apres douze ans de tergiversations, les travaux pourront bien debuter comme prevu en 1998.

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, je vous prie de bien vouloir excuser mon collegue Charles Millon, qui acheve ce matin un deplacement en Tunisie et m'a chargee de repondre a votre question.

Le programme de construction d'une caserne de gendarmerie a Mende vise a edifier des locaux de service et techniques ainsi que soixante-douze logements au profit des unites de gendarmerie departementale sur une emprise qui porte le joli nom de «Lou Devez».

En outre, sont egalement prevues une extension de huit logements et diverses infrastructures - locaux de service et techniques, garages, parkings - au profit de la delegation militaire departementale de la Lozere.

La direction generale de la gendarmerie nationale a approuve, le 8 fevrier 1996, le programme de cette construction. Les esquisses de conception architecturale, qui doivent precéder la realisation de l'avant-projet sommaire, seront transmises a la direction generale de la gendarmerie nationale des que la direction centrale du genie aura acheve de les tracer.

M. Charles Millon vous confirme que le financement de cette operation est bien envisage a partir de 1998.

M. le president. La parole est a M. Jean-Jacques Delmas.

M. Jean-Jacques Delmas. Je vous remercie, madame le secretaire d'Etat, de cette reponse, et j'espere que ce projet ne sera pas retarde d'un an.

Je repete que l'Etat possede un terrain mis gracieusement a sa disposition par la commune de Mende et que cette derniere a recu en echange une ancienne caserne dont une partie est en tres mauvais etat et dont l'autre partie est encore occupee par la gendarmerie et par la delegation militaire. Tout dernièrement, le deplacement d'un hangar abritant des vehicules de la gendarmerie a necessite que la commune mette a la disposition de celle-ci des locaux comparables, pour un montant annuel de 50 000 francs. Il me semble inacceptable qu'une telle situation perdure, car l'operation se revelerait alors tres mauvaise pour la commune de Mende.

Données clés

Auteur : [M. Delmas Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1354

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1093

Réponse publiée le : 26 février 1997, page 1305

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997